



Programme PACME → les grandes lignes Actions concertées pour le maintien en emploi

(un résumé produit par Développement économique de L'Érable)

Aide aux entreprises jusqu'à 100 000 \$ pour planifier vos programmes de formation. Ce programme peut être jumelé et complémentaire à toutes les autres mesures annoncées du gouvernement fédéral ou provincial pendant la période visée.

Remboursement des dépenses admissibles des projets de formation des entreprises :

- 100 % des dépenses de 100 000 \$ ou moins;
- 50 % des dépenses entre 100 000 \$ et 500 000 \$.

Dépenses admissibles :

- Remboursement des salaires pouvant atteindre :
 - 25 % de la masse salariale des travailleurs en formation (salaire maximal admissible de 25 \$/heure), si l'entreprise reçoit la subvention salariale d'urgence du Canada de 75 %;
 - 90 % de la masse salariale des travailleurs en formation, si l'entreprise reçoit la subvention salariale temporaire du Canada de 10 %;
 - 100 % des salaires des travailleurs en formation, si l'entreprise ne reçoit aucune subvention salariale du gouvernement fédéral.
- Remboursement pouvant atteindre 100 % des dépenses de formation, des frais afférents et des frais liés aux activités de gestion des ressources humaines, selon les barèmes applicables (ex. : honoraires professionnels).
- Les projets sont acceptés jusqu'au 30 septembre 2020 ou jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire.

Marche à suivre pour faire une demande :

Ce programme est composé de deux volets, un volet s'adressant aux entreprises et un volet s'adressant aux promoteurs collectifs.

Attention! La procédure de demande est différente pour le volet entreprises et le volet promoteurs collectifs.

Il est possible de faire une demande rétroactive au 15 mars 2020.

Pour le volet collectif :

Les promoteurs collectifs doivent transmettre leur demande à l'aide du formulaire de demande de subvention, par courriel, à l'adresse suivante : partenaires@mtess.gouv.qc.ca

Trois formulaires à compléter et disponibles sur le [site Web](#) (*voir Faire une demande, au bas de la page*) :

- Formulaire de demande;
- Budget de la demande;
- Liste de vérification de la demande.

Pour le volet entreprises :

Les entreprises et les travailleurs autonomes doivent écrire à pacme.demandes@mtess.gouv.qc.ca en indiquant les informations suivantes :

- le nom du programme ainsi que le nom de leur région dans l'objet du courriel (ex. : PACME Centre-du-Québec);
- le nom de l'entreprise et les coordonnées pour joindre la personne-ressource dans le corps du courriel.

Les travailleurs autonomes doivent avoir des employés pour être admissibles.

Développement économique de L'Érable propose aux entreprises qui font des demandes d'informer également les personnes ressources dédiées au programme pour la MRC de L'Érable :

Julie Couture

(819) 758-8241, poste 271

Julie.Couture@servicesquebec.gouv.qc.ca

Danièle Marois

(819) 758-8241, poste 227

daniele.Marois@servicesquebec.gouv.qc.ca